

> Assemblée Générale de l'Association des Retraités d'Isbergues



>> Le Bureau



>> L'assistance

Serge PATINIER, Secrétaire de l'Association des Retraités Force Ouvrière d'Isbergues est très fier d'avoir rassemblé le jeudi 11 mai, pas loin d'une centaine d'adhérents sur presque quatre cent que compte son syndicat de retraités. Jean VERVEY, représentant l'U.C.R. et Jean-Baptiste KONIECZNY, Secrétaire de l'Union Départementale, invités par Serge, participent à une assemblée très conviviale et très chaleureuse.

Serge remercie tout d'abord la nombreuse assistance, Jean VERVAY et Jean-Baptiste KONIECZNY d'avoir répondu à l'invitation d'assister à cette assemblée générale. Après avoir demandé de respecter une minute de silence à la mémoire des camarades disparus depuis la dernière assemblée, il passe la parole à Léon DUPLOUY qui présente le rapport de trésorerie.

Léon présente son bilan financier : Bilan positif. Comme toujours depuis 1993, les dépenses sont effectuées à bon escient, ce qui a permis de renouveler le mobilier en décembre 2005, pour rendre le local syndical plus accueillant.

Serge évoque ensuite le cheminement de son syndicat depuis 1993. De 274 adhérents cette année-là, son objectif a été développé son association. Il n'en est pas loin. A ce jour l'association compte 374 adhérents.

"Il est rare qu'un Président d'association se plaigne que la mariée soit trop belle mais nous en sommes là aujourd'hui : la tache est de plus en plus lourde. Il nous faut rapidement de l'aide si nous voulons continuer à progresser. Alors comme il y a quelques années avec l'arrivée de Jean-Jacques MARIEN et de René FACHAUX, il faut absolument que quelques camarades viennent nous aider. Il s'agirait simplement de prendre en charge quelques petits boulots comme l'a très bien fait l'ami Claude DELGERY en s'occupant des cartes et des attestations pour les impôts.



>> Manif anti CPE le 4 avril

>> Cette année, nous avons participé à 3 manifestations : deux à Lille, une à Arras. Il est agréable de voir que là aussi les retraités d'Isbergues répondent toujours présents en plus grand nombre pour apporter la solidarité envers les actifs...

Au niveau des confédérations syndicales, la baisse continue du pouvoir d'achat des retraités commence à agacer sérieusement. Il ne serait pas étonnant que nous soyons prochainement invités à manifester de nouveau, cette fois pas pour les jeunes, mais pour nous.

Nous avons l'habitude de vous parler des pensions de réversion, mal calculées par la CRAM, ce qui nous obligeait à contester, à nous retourner devant le tribunal. La loi change, les problèmes restent puisque pour le premier dossier nouvelle formule que nous avons traité, nous avons déjà envoyé une contestation à la CRAM.

Cette année nous avons bien sûr continué à faire des dossiers de retraite, avec en plus les départs en loi FILLON. Un constat, **cette loi a tellement été bien faite que les femmes sont majoritairement exclues** de ce dispositif. Nous n'avons quant à nous, établi qu'un seul dossier féminin, et encore pour un départ à 59 ans au lieu de 56 pour presque tous les hommes.

Nous allons redémarrer les dossiers d'aides pour les personnes ayant de faibles ressources, ayant 70 ans, et ayant l'IREC ou la CAPIMMEC comme retraite complémentaire principale. Jusque maintenant c'était surtout les veuves qui étaient concernées. Avec l'augmentation des barèmes de ressources, certains ménages doivent pouvoir en bénéficier.

Nous avons en 2003, commencé à faire des demandes de CMU complémentaire pour les veuves, qui au décès de leur mari, n'avaient pas ou peu de ressources personnelles. Avec le recul nous pouvons dire que cela marche et que, compte tenu du prix des mutuelles, les économies faites ne sont pas négligeables, même si cette mesure ne dure qu'une année.

Tout cela bien sûr c'est du travail ! Les permanences du jeudi tenues avec Léon, sont devenues des permanences quotidiennes puisqu'à l'exception des périodes des feuilles d'impôts et des vacances, c'est maintenant tous les jours que la permanence est tenue. Reste bien sur les fameuses feuilles d'impôts. L'année dernière nous avons constaté une nette diminution des erreurs de paiement de CSG : à force de vérifier, nous avons à peu près vu tous ceux qui sont susceptibles d'avoir un problème. Cette année il y a la déclaration préremplie. Il faut absolument vérifier les chiffres annoncés par les impôts et avoir à l'esprit que cette modernisation n'a pas été faite pour vous aider, mais pour récupérer tout ce qui peut l'être au niveau des gens comme nous, qui de temps en temps faisons des erreurs qui n'étaient pas décelées. Il y a beaucoup d'erreurs, alors pas de chèques en blanc au service des impôts : **vérifiez soigneusement ce qui est prérempli !**



>> Serge PATINIER, dans son local Place Basly à Isbergues

Un bel exemple de dévouement !!!

Ce dont l'équipe du journal a pu se rendre compte, c'est le formidable travail que Serge PATINIER réalise avec son équipe chaque jour. Il intervient dans tous les domaines ; c'est un sacerdoce qu'il remplit ! Chaque jour le bureau est ouvert de 14 H à 18 H. Serge est à l'écoute de tous les retraités qui rencontrent des problèmes, car "coupés" du monde du travail, ils ne savent pas toujours quelles portes leur sont ouvertes...!!!

Serge termine son allocution en remerciant tous ceux qui l'aident, certains depuis 1993, et passe la parole à Jean VERVEY.

Jean excuse Bernard DEVY, Secrétaire Général de l'UCR, qui n'a pu assister à cette assemblée. Il fait ensuite un constat assez sombre de la situation des retraités, considérés selon lui comme des nantis par les hommes politiques. Il rappelle que depuis dix ans les retraités perdent 1% par an de leur pouvoir d'achat, prenant de plein fouet comme les actifs, les augmentations de l'essence, du fuel ou du gaz, des impôts locaux, des soins médicaux, des mutuelles, etc. Il recommande enfin aux membres de l'assemblée d'expliquer à leurs enfants ou à leurs petits enfants que le syndicat est le seul endroit où l'on peut vraiment revendiquer !

Jean-Baptiste KONIECZNY rappelle pour sa part que depuis qu'il est à la tête de l'Union Départementale du Pas-de-Calais en juin 2005, il a voulu réaliser des changements importants : Il a relancé le journal trimestriel, le bulletin d'information social et juridique, et augmenté sensiblement le nombre des stages de formation syndicale, etc. Il profite de cette assemblée pour réclamer, comme Serge l'a fait plus haut pour les retraités, de l'aide pour que l'AFOC continue sa mission de défense des consommateurs Force Ouvrière. Il rend hommage à Serge pour le travail sensationnel qu'il accomplit ici à Isbergues pour ses retraités, et émet le souhait qu'il puisse former quelques camarades militants, afin de créer des structures semblables à la sienne dans d'autres villes du Département.

Jean-Baptiste continue son allocution en évoquant la situation très sensible de notre Pas-de-Calais : taux de chômage très élevé, licenciements, délocalisations, fermetures d'usines dans la construction automobile, mort de la dentelle de Calais, manque de personnel dans les hôpitaux, fermetures de blocs opératoires, regroupements des organismes sociaux, gel des salaires, etc. Il regrette le manque de représentation de Force Ouvrière dans les petites entreprises, là où les patrons en profitent pour casser les contrats de travail et les remplacer par des CNE.

Le Secrétaire Général de l'UD termine son allocution en demandant que les locataires des HLM se mobilisent pour s'inscrire sur les listes Force Ouvrière, en vue des élections qui auront lieu en fin d'année, ce qui est primordial pour leur défense face aux organismes HLM.

Chacun comprendra que la convivialité étant le maître mot de l'Association des Retraités Force Ouvrière d'Isbergues, l'assemblée générale ne pouvait se conclure autrement que par le verre de l'amitié.

Un point de droit...

Secteur public :

retraites CNRACL et droit à l'information

> L'article 10 de la loi du 21 août 2003 portant sur la réforme des retraites a institué le droit à l'information des agents du secteur public en matière de retraite : une information consolidée sur l'ensemble de leurs droits à retraite, et également une information globale sur tous les régimes.

> Des envois de relevés d'information planifié > Ce droit se concrétise pour les régimes de retraites par l'envoi aux assurés :

- dès 2006 d'un Relevé de Situation Individuelle (RSI) à la demande de l'assuré, au plus tous les 2 ans, consolidant les droits tous régimes confondus (date à confirmer par le décret d'application).
- dès 2007 d'un Relevé de Situation Individuelle (RSI) "systématique", à l'initiative des organismes de retraite, consolidant les droits tous régimes confondus.
- dès 2007, d'une Estimation Indicative Globale (EIG), à l'initiative des organismes de retraite, des droits et des montants à 60 ans et à l'âge du taux plein (ou sans coefficient d'abattement).

Les RSI "systématique" et EIG seront adressés aux agents selon un calendrier progressif entre 2007 et 2010, qui concernera les affiliés selon leur année de naissance :

- en 2007 : affiliés nés en 1950 (EIG) et 1957 (RSI)
- en 2008 : affiliés nés en 1951 et 1952 (EIG), 1958 et 1963 (RSI)
- en 2009 : affiliés nés en 1953, 1954 (EIG), 1959, 1964 et 1969 (RSI)

- en 2010 : affiliés nés en 1955 (EIG), 1960, 1965, 1970 et 1975 (RSI)
- à partir de 2010, le dispositif atteindra son rythme normal, et chaque année tous les agents âgés de 55 ans ou 60 ans recevront une EIG et ceux âgés de 35, 40, 45 ou 50 ans un RSI.

Cependant, pour satisfaire aux obligations de l'article 10 de la loi du 21 août 2003, il est indispensable que la CNRACL ait connaissance des données liées à la carrière, ce qui n'était pas le cas jusqu'alors.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, la norme DADS-U, obligatoire pour les déclarations des données sociales (arrêté ministériel du 5 janvier 2005) remplace et complète la norme TDS. Elle permet de recueillir les données administratives ainsi que les éléments de carrière relatifs à l'exercice précédent.

En revanche, pour ce qui concerne les services antérieurs au 1^{er} janvier 2005 et les services validés : soit l'employeur saisit directement l'ensemble des données sur la plate-forme e-services, soit il transfère les données par fichier informatique (un cahier des charges a été élaboré et la CNRACL doit rencontrer les éditeurs de logiciels, puis vérifie et complète les dossiers sur la plate-forme e-services.

La CNRACL met à disposition des employeurs, sur son site, un diaporama détaillant le dispositif.